









Les avantages d'être membre de la coopérative...

Le membership au sein de La Coop Ste-Hélène offre de **nombreux avantages** aux consommateurs de la région :

Avantages financiers

-  Escompte de **3 %** à l'achat de certaines moulées sélectionnées si payées par PPA¹.
-  Escompte **VIP** sur certains produits dans des circulaires et sur notre site Web.
-  Possibilité de **RISTOURNE** en fin d'année.
-  Liste de prix « **SPÉCIALE** » pour les entrepreneurs et auto-construc-teurs.

Avantages « coop »

-  Participation aux **ACTIVITÉS** de la coopérative: journées productions animales et végétales, assemblée annuelle, etc.
-  Les membres détiennent un **POUVOIR** d'achat considérablement accru par la force du regroupement avec d'autres coopérateurs.
-  Fonds **D'AIDES** à la relève agricole.
-  Le membre se joint à une organisation où **L'HONNÊTETÉ**, la transparence et l'intégrité sont les valeurs de référence.

¹ S'applique à aucune autre escompte de paiement.

Devenez
membre

coopste-helene.qc.ca



Les principes coopératifs de la coopérative de Ste-Hélène

Adhésion volontaire et ouverte à tous

La coopérative de Ste-Hélène est une organisation fondée sur le volontariat et ouvertes à toutes les personnes aptes à utiliser les services et déterminées à prendre leurs responsabilités en tant que membres, et ce **sans discrimination** fondée sur le sexe, l'origine sociale, la race, l'allégeance politique ou la religion.

Pouvoir démocratique exercé par les membres

La coopérative de Ste-Hélène est une **organisation démocratique dirigée par leurs membres** qui participent activement à l'établissement des politiques et à la prise de décisions. Les hommes et les femmes élus comme représentants des membres sont responsables devant eux.

Participation économique des membres

Les membres contribuent de manière équitable au capital de la coopérative et en ont le contrôle. Une partie au moins de ce capital est habituellement la propriété commune de la coopérative. Les membres ne bénéficient habituellement que d'une rémunération limitée du capital souscrit comme condition de leur adhésion. Les membres affectent les excédents à tout ou partie des objectifs suivants : le développement de leur coopérative, éventuellement par la dotation de réserves dont une partie au moins est impartageable, **des ristournes aux membres en proportion de leurs transactions** avec la coopérative et le soutien d'autres activités approuvées par les membres.

Autonomie et indépendance

La coopérative de Ste-Hélène est une organisation autonome d'entraide, gérée par ces membres. La conclusion d'accords avec d'autres organisations, y compris des gouvernements, ou la recherche de fonds à partir de sources extérieures, doit se faire dans des conditions qui préservent le pouvoir démocratique des membres et maintiennent l'indépendance de leur coopérative.

Éducation, formation et information

La coopérative de Ste-Hélène fournit à ces membres, ces dirigeants élus, ces gestionnaires et ces employés l'éducation et la formation requises pour pouvoir contribuer effectivement au développement de leur coopérative. Elle informe le grand public, en particulier les jeunes et les dirigeants d'opinion, sur la nature et les avantages de la coopération.

Coopération entre les coopératives

Pour apporter un meilleur service à leurs membres et renforcer le mouvement coopératif, les coopératives œuvrent ensemble au sein de structures locales, nationales, régionales et internationales.

Engagement envers la communauté

La coopérative contribue au développement durable de la communauté dans le cadre d'orientations approuvées par ces membres.